

Aux : présidents des sections locales, comités exécutifs, comités de négociation et membres.

***** À partager avec les membres des sections locales du SCFP *****

Comme vous le savez, votre équipe de négociation centrale a conclu une entente de principe tard dimanche soir. C'est une entente que nous serons fiers de recommander aux dirigeants et aux membres.

Votre travail acharné de mobilisation, de préparation à la grève et d'établissement de liens avec la communauté a été essentiel à la conclusion d'une entente, à l'obtention de gains réels et à une véritable victoire pour les travailleurs de l'éducation du SCFP.

Le SCFP a pour pratique de garder les détails de toute entente de principe hors de la vue du public jusqu'à ce que ses membres aient eu l'occasion de les examiner avant de voter sur l'accord.

Mais, cette fois-ci, des détails ont commencé à surgir dans les médias le lendemain de la conclusion de l'entente de principe. Nous savons de source sûre que le gouvernement provincial a divulgué cette information. Nous ne pouvons que spéculer sur les raisons pour lesquelles il l'a fait. Mais, l'une des conséquences a été de provoquer des divisions et des spéculations parmi les membres.

Le CSCSO rompt donc avec la tradition et expose ici les détails de l'accord.

Emplois et services : cet enjeu a été identifié comme étant la principale priorité de négociation des membres du SCFP. Nous avons obtenu jusqu'à 78 millions de dollars **par année** pour créer et pour protéger près de 1 300 emplois du SCFP et les services que nos membres fournissent. Ce financement est accordé pour la durée de la convention collective (jusqu'en 2022) et rétroactivement à la période précédant les mises à pied.

Les gains :

- **Fonds des priorités locales : 58 millions de dollars par année**, ce qui représente la part du SCFP dans ce Fonds, que le gouvernement de Doug Ford a sabré au printemps de cette année. Cette somme protège environ 1 000 emplois pour les membres du SCFP.

.../2

- **Une prise en charge de 20 millions de dollars par année** permettra de rétablir les emplois et les heures perdues à l'échéance de la convention collective et lors des autres compressions du gouvernement de Doug Ford. Cela garantit qu'environ 300 emplois équivalents temps plein qui ont été perdus seront rétablis et ce sera l'un des éléments constitutifs de la prochaine ronde de négociations.

D'autres syndicats peuvent dorénavant négocier le rétablissement de leur part du financement du FPL afin de protéger les services fournis par leurs membres, une autre des nombreuses façons dont le SCFP fait preuve de leadership et de solidarité parmi les syndicats du secteur de l'éducation.

Salaires : 1 % pour chaque année des trois années et une clause du « moi aussi » en ce qui concerne les salaires.

Le gain : le gouvernement a déjà déposé un projet de loi sur les restrictions salariales qui limite les augmentations accordées au secteur public à 1 %. Mais, la clause du moi aussi signifie que si un autre groupe de travailleurs syndiqués du secteur de l'éducation publique négocie une hausse salariale plus élevée, nous l'obtiendrons automatiquement.

Avantages sociaux : augmentation de 1 % pour chaque année des trois années. Nous avons été en mesure d'assurer la bonne posture financière de la Fiducie d'avantages sociaux des travailleurs de l'éducation et de repousser de trois ans le processus d'ajustements.

Le gain : le gouvernement voulait récupérer l'excédent de notre régime. Nous nous sommes défendus sur ce point et la Fiducie sera désormais en mesure d'apporter des améliorations aux prestations, très bientôt.

Congé de maladie : **AUCUN CHANGEMENT** à notre régime de congé de maladie.

Le gain : nous sommes dotés d'un bon régime. Il est devenu une cible pour le gouvernement et les conseils scolaires. Mais, nous avons rejeté toutes concessions sur cette question, bien qu'on nous ait dit pendant des mois que le Conseil des associations de conseillers scolaires (CACS) n'allait pas intervenir d'accord sans cela.

Certificats médicaux : nous avons convenu d'un certificat médical qui sera utilisé dans toute la province et qui mettra fin aux demandes excessives des employeurs en matière de renseignements médicaux inutiles.

Le gain : différents conseils scolaires avaient diverses exigences en ce qui concerne les certificats médicaux. Certaines d'entre elles étaient intrusives et invasives. Le nouveau formulaire de documentation précise que l'information sur la capacité fonctionnelle ne doit être fournie que lorsqu'un employé réintègre son poste et nécessite un accommodement. Cela assurera l'uniformité à l'échelle de la province, simplifiera le processus et protégera la vie privée des travailleurs.

Primes/indemnités : 1 % pour chaque année des trois années.

Le gain : ces montants n'ont pas augmenté depuis la signature de l'accord de 2008-2012. Nous pouvons maintenant garantir qu'ils le seront à mesure que nous progressons.

.../3

Congés : le jour de la Famille sera inclus dans toutes les conventions collectives à titre de jour férié.

Le gain : jusqu'à maintenant, certains travailleurs de l'éducation du SCFP, nos concierges, par exemple, devaient travailler ce jour-là. En vertu de cette convention collective, ils pourront passer cette journée en famille.

Utilisation communautaire des écoles : La somme de 600 000 \$ permettra de conserver des centaines d'emplois (nombre à confirmer).

Le gain : les conseils scolaires doivent faire appel aux travailleurs du SCFP pour garder les écoles ouvertes en dehors des heures de classe.

La violence en milieu de travail : nous avons obtenu une formation d'une demi-journée pour tous les travailleurs de l'éducation du SCFP.

Le gain : la violence en milieu de travail est un problème que nos employeurs ont toujours refusé d'admettre. Cette formation oblige les conseils scolaires à reconnaître le problème. Cela nous permettra de tirer parti des résultats pour assurer la sécurité des élèves et des travailleurs.

Fusions : le CACS doit rencontrer le CSCSO dans les 30 jours suivant tout avis concernant une fusion d'un conseil scolaire pour discuter des stratégies de réaffectation.

Le gain : il existe un Groupe de travail ministériel sur les fusions de conseils scolaires. Ce volet de l'entente nous permet de nous préparer à protéger les emplois des membres en cas de fusion du conseil scolaire.

Quelle est la suite?

En vertu des règlements administratifs du CSCSO, l'entente doit également être approuvée par les sections locales au niveau des dirigeants avant de pouvoir être présentée aux membres. Si les dirigeants l'approuvent, les sections locales procéderont à des votes de ratification pour que les membres se prononcent sur l'entente.

Nous prévoyons tenir cette réunion de dirigeants le samedi 12 octobre afin d'interférer le moins possible avec la fin de semaine de l'Action de grâces. Les votes de ratification des sections locales auront tous lieu avant la fin du mois.

Ne vous y trompez pas : si elle est ratifiée, cette entente constituerait une victoire pour nos membres. Elle a permis de réaliser d'importantes percées et elle nous procure de bonnes fondations pour améliorer d'autres domaines lors de futures négociations.

Nous avons également été en contact avec nos alliés au sein des syndicats d'enseignants. Ils reconnaissent le gros travail accompli par le SCFP et ses membres. Ils sont déterminés à se battre pour nous aussi. Nous devons continuer à nous mobiliser autour de ces travailleurs de l'éducation et d'autres groupes d'alliés. Le soutien qu'ils nous ont manifesté a renforcé votre mobilisation, à vous nos membres, et nous a aidé à rejeter les revendications du gouvernement et des employeurs.

.../4

Enfin, ne laissez pas les rumeurs et les spéculations obscurcir le tableau d'ensemble. Cette entente a des retombées considérables pour les travailleurs de l'éducation du SCFP. Pour toute question, adressez-vous aux dirigeants de votre section locale et à votre représentant syndical national du SCFP qui seront heureux d'y répondre, tandis que le CSCSO s'engage à tenir les dirigeants et les membres informés.

En toute solidarité,



Laura Walton
Présidente du CSCSO



Darcie McEathron
Coordonnatrice des conseils scolaires ontariens du SCFP

MU: NZ/SEP491